

Séance du 15 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Aujourd'hui, Mardi quinze avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Etaient présents :

69 titulaires dont 5 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS

CIEURAC
COURS
CRAYSSAC

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration reçue de M. TESTA Francesco, commune de Cahors), Mme BOYER Noëlle (procuration reçue de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, commune de Cahors), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine (procuration reçue de Mme BONNET Catherine, commune de Cahors), M. COUPY Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude (procuration reçue de M. RIGAL Serge, commune de St Médard), M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre (Sup),
M. JOUCLAS Guy (procuration reçue de M. MERCEREAU Didier, commune de Pradines), M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESSEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. DECREMPS Frédéric (Sup),
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard

Secrétaire de séance :

Mme BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCES – MOYENS GENERAUX – Secrétariat général
Objet : Autorisation au Président afin d'ester en justice

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-05_15_04_2014-DE
Regu le 22/04/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 avril 2014

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Isabelle HIDALGO
Service : Secrétariat général

Objet : Autorisation au Président afin d'ester en justice

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par délibération en date de ce jour, vous avez donné délégation au Président dans des domaines relevant normalement de vos attributions et ce, afin de faciliter la bonne marche de l'administration. L'alinéa 5 permet ainsi au Président d'agir par voie de décisions afin :

- D'intenter au nom de la Communauté d'agglomération, les actions en justice et de la défendre dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil communautaire.

A ce titre, il convient donc de définir les cas dans lesquels cette compétence pourra être exercée ; je propose donc à notre assemblée de charger son Président ou le Vice-président délégué au titre de l'article L. 5211-9 du CGCT, pour la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, les actions en justice ou de la défendre, quelle que soit la nature des procédures menées contre elle, devant le juge administratif, judiciaire ou financier, en première instance, comme en appel ou en cassation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, ou le Vice-président délégué, à ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-05_15_04_2014-DE
Regu le 22/04/2014

